



ENTREPRISES
DE MOINS DE
50 SALARIÉS
DE LA BRANCHE

TRANSPORT ROUTIER
DE MARCHANDISES

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRISE
EN CHARGE DE VOS
FORMATIONS

Des formations pour aller loin

aftral.com |      | 0 809 908 908 Service gratuit
+ prix appel





PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Vos collaborateurs doivent suivre une formation obligatoire ?
Vous souhaitez investir dans le développement de leurs compétences ?

VOUS ÊTES ÉLIGIBLES

aux fonds mutualisés
d'OPCO Mobilités.

BÉNÉFICIEZ

d'une prise en charge
par l'OPCO Mobilités selon la taille
de votre entreprise.

Ces financements ont pour objectif d'aider les petites entreprises à réaliser tous leurs besoins de formation.



Pour votre secteur, des financements de branche sont également possibles. Vos conseillers Aftral et Opco Mobilités sont là pour vous renseigner.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR UNE PRISE EN CHARGE

- / Être une entreprise de la branche transport et des activités auxiliaires (Transport Routier de Marchandises).
- / Être affilié à OPCO Mobilités.
- / Compter moins de 50 salariés.
- / Disposer de fonds dans votre enveloppe annuelle attribuée par OPCO Mobilités.

LES FORMATIONS

Pour vous accompagner, AFTRAL vous propose des formations éligibles en présentiel ou en distanciel qui s'adaptent à votre activité et aux besoins de votre entreprise :

DES FORMATIONS OBLIGATOIRES :

FCO,
Matières dangereuses,
FIMO,
Permis,
CACES...

DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

pour favoriser la montée en compétences de vos salariés face aux évolutions techniques et organisationnelles :

- Éco-conduite,
- Prévention des risques,
- Mieux vivre mon métier de conducteur routier dans son évolution environnementale (module e-learning),
- Management de proximité,
- Communication pour les exploitants...

Les points clés

1

Prioriser et valider les formations : répondant à vos besoins en présentiel ou en distanciel. Votre conseiller formation AFTRAL est là pour vous guider. Contactez-nous au 0 809 908 908*.

2

Les démarches sont simplifiées. Déposez vos demandes de prise en charge sur la plateforme M-Gestion d'OPCO Mobilités.

*(service gratuit + prix appel)